

GLOSSAIRE

Passeport de compétences

Aussi écrit : Passeport de compétences - Passeport compétences - Mon passeport de compétences - Passeport de compétences Mon Compte Formation

DÉFINITION

Service public numérique lancé le 22 juin 2026 par le ministère du Travail et des Solidarités, qui centralise dans un espace unique les expériences, formations, diplômes et certifications d'une personne. Accessible dès 15 ans depuis l'écosystème Mon Compte Formation, il donne à chacun une vue consolidée de son parcours pour préparer une mobilité ou une reconversion. Le premier service ouvert, « Mes CV », génère un CV à partir de ces données.

Le Passeport de compétences rassemble en un seul endroit ce qu'une personne a appris, obtenu ou validé au fil de sa vie professionnelle : diplômes, formations, certifications, expériences. Avant lui, cette mémoire restait éparpillée - un diplôme dans un carton, une attestation dans une boîte mail, une certification sur une plateforme fermée depuis. Pour qui prépare une reconversion, cette dispersion est un obstacle concret. Il faut d'abord savoir ce qu'on a avant de décider ce qui manque.

Ce qui est disponible au lancement**Mes CV**

- Statut au 22 juin 2026 : Disponible dès l'ouverture
- Ce qu'elle fait : Génère un curriculum vitae à partir du parcours consolidé dans le Passeport

Mes attestations

- Statut au 22 juin 2026 : Annoncée
- Ce qu'elle fait : Non précisée au lancement

Mes compétences

- Statut au 22 juin 2026 : Annoncée
- Ce qu'elle fait : Non précisée au lancement

Mon avenir

- Statut au 22 juin 2026 : Annoncée
- Ce qu'elle fait : Non précisée au lancement

Une seule brique fonctionne réellement à l'ouverture. Les trois autres sont des annonces, pas des fonctionnalités. Vérifier leur disponibilité avant de bâtir une démarche dessus évite une déception évitable.

Depuis quand, pour qui, avec quelles données

Le service a été lancé le 22 juin 2026 par le ministère du Travail et des Solidarités, adossé à l'écosystème Mon Compte Formation. Il est accessible dès 15 ans. Dès son ouverture, 45,2 millions de passeports étaient déjà alimentés à partir des données existantes. La plupart des personnes concernées n'ont donc rien à saisir pour retrouver un premier inventaire de leur parcours, seulement à le consulter et à le compléter.

Ce que ça change pour une reconversion, et ce que ça ne remplace pas

Avoir sous les yeux l'inventaire réel de ce qu'on a acquis change la conversation - avec un conseiller, avec un employeur, avec soi-même. C'est souvent la première étape d'un projet : mettre à plat ce qui existe avant de décider ce qui manque. Le Passeport ne remplace ni le conseil en évolution professionnelle, ni un bilan de compétences. Il ne dit pas où aller. Il dit d'où l'on part.

C'est aussi un outil de travail pour les professionnels de l'accompagnement. Un conseiller en insertion ou un formateur peut s'appuyer sur ce parcours consolidé pour objectiver un point de départ, repérer des compétences transférables, éviter de faire revalider ce qui l'est déjà. La donnée existait, dispersée. Elle devient lisible. Reste, comme toujours, à en faire quelque chose.

Deux situations concrètes

Un homme de 42 ans qui envisage une reconversion vers la formation

Il a occupé plusieurs postes sans lien apparent entre eux, suivi des formations internes jamais valorisées sur un CV, et ne se souvient plus des dates exactes de deux certifications obtenues plusieurs années plus tôt. Avant son premier rendez-vous avec un conseiller, il ouvre son Passeport de compétences. Les données déjà présentes lui remettent sous les yeux ce qu'il avait oublié d'avoir validé. Il utilise ensuite Mes CV pour produire un premier document de travail, qu'il retravaillera avec l'accompagnement. Le Passeport ne s'est prononcé sur rien. Il a seulement remis de l'ordre dans ce qui existait déjà.

Une femme de 39 ans qui accompagne des demandeurs d'emploi

Elle reçoit une personne dont le parcours semble flou au premier échange : des expériences racontées de mémoire, sans document à l'appui. Elle lui demande d'ouvrir son Passeport de compétences avant le rendez-vous suivant. Cela permet de partir d'un inventaire réel plutôt que d'une reconstitution approximative, de repérer une certification que la personne pensait périmée, et d'éviter de lui faire revalider une compétence déjà attestée.

Les erreurs fréquentes

- Confondre le Passeport avec un conseil d'orientation. Il consolide un parcours, il ne dit pas quelle voie choisir.
- Ne pas vérifier les données alimentées automatiquement à l'ouverture. Une certification absente ou mal renseignée reste une lacune tant que personne ne la corrige.
- Se limiter à Mes CV en pensant avoir fait le tour du service, alors que Mes attestations, Mes compétences et Mon avenir restent, au lancement, de simples annonces.
- Envoyer un CV généré automatiquement sans le retravailler pour un poste précis. Un document consolidé n'est pas un document ciblé.
- Attendre du Passeport qu'il remplace un conseil en évolution professionnelle ou un bilan de compétences. Il dit d'où l'on part, pas où aller.

Pour votre reconversion

- Faire le point avec un diagnostic gratuit
- La reconversion professionnelle
- Le conseil en évolution professionnelle (CEP)
- Mon Compte Formation
- Le portfolio de compétences numérique

À RETENIR

- Le Passeport de compétences est un service public numérique lancé le 22 juin 2026 par le ministère du Travail et des Solidarités, accessible dès 15 ans depuis l'écosystème Mon Compte Formation.
- Il centralise dans un espace unique les expériences, formations, diplômes et certifications d'une personne, avec 45,2 millions de passeports déjà alimentés dès son ouverture à partir des données existantes.
- Le seul service réellement disponible au lancement est Mes CV, qui génère un curriculum vitae à partir du parcours consolidé - Mes attestations, Mes compétences et Mon avenir ne sont encore que des annonces.
- Il ne remplace ni le conseil en évolution professionnelle (CEP) ni un bilan de compétences : il dit d'où l'on

part, pas où aller.

SOURCES

OFFICIELLES & RÉGLEMENTAIRES

- Service-public.fr - « Le Passeport de compétences, un nouvel outil pour suivre son parcours professionnel »
<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18976> (consulté 2026-07-11)
- Mon Compte Formation - Passeport de compétences, espace public (competences.moncompteformation.gouv.fr)
<https://competences.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/> (consulté 2026-07-11)
- Mon Compte Formation - « Le Passeport de compétences est officiellement lancé »
<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/le-passeport-de-competences-est-officiellement-lance>
(consulté 2026-07-11)
- Mon Compte Formation - « Bienvenue sur votre Passeport de compétences »
<https://competences.moncompteformation.gouv.fr/actualites/bienvenue-sur-votre-passeport-de-competences> (consulté 2026-07-11)
- Centre Inffo - « Le ministère du Travail lance le Passeport de compétences »
<https://www.centre-info.fr/site-centre-info/actualites-centre-info/le-quotidien-de-la-formation-actualite-formation-professionnelle-apprentissage/actualites-2026/le-ministere-du-travail-lance-le-passeport-de-competences> (consulté 2026-07-11)

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion adulte
Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/passeport-de-competences

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF